

**Règlement particulier concernant le concours & l'examen (24-25) donnant accès à la
sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine
pour l'année académique 2025-2026**

Anesthésie-réanimation

Table des matières

1.	La candidature	3
2.	Sélection et évaluation.....	3
2.1	Le stage pré-concours/pré-examen.....	3
	Les lieux de stages.....	3
	Modalités de répartition des stagiaires	4
	Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen.....	4
2.2	L'épreuve	4
2.2.1	Description	4
2.2.2	Spécificité propre à l'épreuve.....	6
3.	Composition du jury d'admission au master de spécialisation	6
4.	Annexe : dates et modalités pratiques	7

Préambule

Le présent Règlement particulier relatif au master de spécialisation en **Anesthésie-réanimation** (ci-après le Règlement particulier) complète les dispositions du Règlement général relatif au concours d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général du concours**) ainsi que du Règlement général relatif à l'examen d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général de l'examen**).

Par leur inscription à ce concours ou à l'examen, les candidat-es reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement général des Études et des Examens de l'UCLouvain, du Règlement général du concours, du Règlement général de l'examen, ainsi que du présent Règlement particulier et acceptent, par avance, les adaptations qui devraient être apportées à ces règlements en cours d'année en vue de rencontrer une modification légale ou réglementaire, quelle qu'en soit la portée.

Le tableau en annexe reprend les dates et les modalités pratiques.

1. La candidature

Après avoir rempli les obligations telles qu'énoncées dans le Règlement général des concours et le Règlement général de l'examen, le-la candidat-e remet au Président du master de spécialisation en **Anesthésie-réanimation** (ci-après le Président) un dossier comprenant :

- Un CV (avec coordonnées complètes et adresse mail « student.uclouvain.be »). Outre le CV officiel de l'université, le candidat peut, s'il le souhaite, remettre un CV personnalisé
- Une photo d'identité
- Une lettre de motivation

2. Sélection et évaluation

2.1 Le stage pré-concours/pré-examen.

Le stage pré-concours/pré-examen se déroule durant le deuxième quadrimestre de l'année académique.

Les lieux de stages.

Le Président est le seul habilité à déterminer les lieux de stages reconnus pour cette spécialité. Chaque année, il communique cette liste à l'Administration des stages (ci-après le STAC).

Cette liste (susceptible de modification) est disponible sur le site intranet de l'École de médecine à l'adresse suivante après identification (copier-coller le lien dans une nouvelle fenêtre) :

<https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/mede/med/stages.html#Master>

Pour l'anesthésie-réanimation, les stages pré-concours et pré-examen se font exclusivement aux Cliniques universitaires St-Luc à Bruxelles.

Modalités de répartition des stagiaires

Les modalités de répartition des stagiaires sont déterminées par le Président.

Le STAC se charge de l'organisation du stage pré-concours pour les étudiants-es de fin de 2^{ème} cycle de médecine, en ce compris les étudiants-es de fin de 2^{ème} cycle des autres universités belges qui présentent leur concours à l'UCLouvain.

Les autres candidat-es au concours ainsi que les candidat-es à l'examen seront contacté-es par le Président afin de déterminer les dispositions pratiques relatives à leur lieu de stage.

Attention : aucun stage ne peut être encadré et/ou évalué par un-e parent-e ou un-e proche (jusqu'au 4^{ème} degré) du.de la candidat-e.

Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen

Les méthodes d'évaluation du stage pré-concours sont reprises aux points B (partie 2) et E.1. a du Règlement général du concours.

Les méthodes d'évaluation du stage pré-examen sont reprises au point E. 1. a du Règlement général de l'examen.

Durant le stage pré-concours et le stage-pré-examen, seront notamment pris en compte pour l'évaluation :

- Le caractère d'intégration du.de la stagiaire dans l'équipe
- L'intérêt et la motivation du.de la stagiaire
- L'investissement personnel du.de la stagiaire
- La capacité du.de la stagiaire à mettre en relation les notions théoriques apprises au cours de médecine aiguë et dans le cours à option d'anesthésiologie avec la pratique observée en salle d'opération.
- L'assistance aux staffs organisés dans le service

2.2 L'épreuve

2.2.1 Description

Cette épreuve, vise à réaliser :

- L'évaluation des connaissances de base et des capacités médicales, en particulier dans les domaines de la physiologie de l'anatomie et de la pharmacologie.
- L'intégration des notions apprises dans le cours de médecine aiguë et dans le cours à option « compléments d'anesthésiologie »
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

Candidat.es au concours

L'épreuve compte pour 30 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite : 10 points**

Description : Évaluation des connaissances médicales générales et spécifiques à la spécialisation sur base de questions formulées par l'ensemble des membres du jury. Le manuel de référence est : « [Basic Physiology for Anaesthetists](#) » de David Chambers et les podcasts du cours à option « compléments d'anesthésiologie » WANES2310.

- **Partie 2 : épreuve orale : 10 points**

Description : Évaluation des connaissances médicales générales et spécifiques à la spécialisation sur base de questions formulées par l'ensemble des membres du jury. Le manuel de référence est : « [Basic Physiology for Anaesthetists](#) » de David Chambers et les podcasts du cours à option « compléments d'anesthésiologie » WANES2310.

L'absence de présentation à ces deux parties de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 3 : entretien oral : 10 points**

Description : Entretien oral évaluant l'intérêt, les capacités d'intégration et les motivations générales pour la spécialisation, en association avec la lettre de motivation fournie par le.la candidat.e à la fin de son stage. Il sera aussi demandé aux candidat.es de remplir un questionnaire posté sur un site Web par une responsable de la DRH des cliniques.

Candidat.es à l'examen

L'épreuve compte pour 80 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite : 20 points**

Description : Évaluation des connaissances médicales générales et spécifiques à la spécialisation sur base de questions formulées par l'ensemble des membres du jury. Le manuel de référence est : « [Basic Physiology for Anaesthetists](#) » de David Chambers et les podcasts du cours à option « compléments d'anesthésiologie » WANES2310.

- **Partie 2 : épreuve orale : 20 points**

Description : Évaluation des connaissances médicales générales et spécifiques à la spécialisation sur base de questions formulées par l'ensemble des membres du jury. Le manuel de référence est : « [Basic Physiology for Anaesthetists](#) » de David Chambers et les podcasts du cours à option « compléments d'anesthésiologie » WANES2310.

L'absence de présentation à ces deux parties de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 3 : entretien oral : 40 points**

Description : Entretien oral évaluant l'intérêt, les capacités d'intégration et les motivations générales pour la spécialisation, en association avec la lettre de motivation fournie par le.la candidat.e à la fin de son stage. Il sera aussi demandé aux candidat.es de remplir un questionnaire posté sur un site Web par une responsable de la DRH des cliniques.

2.2.2 Spécificité propre à l'épreuve

Sur décision du Président, si à l'issue de la phase 1, des places de formation restent disponibles, une seconde phase (ci-après phase 2) pourra être organisée.

La phase 2 éventuelle n'est pas accessible aux candidat-es à l'examen.

Lors de la phase 2, les candidat-es sont autorisé-es à présenter les épreuves, selon les mêmes modalités que pour la phase 1 et pour une seule spécialité.

Attention, les candidat-es ne sont pas autorisé-es à présenter le concours dans la ou les spécialités présentées en phase 1.

Seuls les critères repris ci-dessus sont requis pour participation à la phase II.

3. Composition du jury d'admission au master de spécialisation

Président du master	Prof. Luc Sermeus
Vice-président du master	Prof. Anne-Sophie Dincq
Membres	Dr. Anne Pirson Dr. Agnès Docquier Dr. Lionel Vander Essen Dr. Jean-Baptiste Mesland
Membre extérieure	Prof. Véronique Deneys

Une personne extérieure, membre du Département des ressources humaines des cliniques universitaires St-Luc assistera aux interviews et participera à la discussion visant à évaluer l'intérêt, les capacités d'intégration et les motivations générales des candidat-es pour la spécialisation en anesthésie-réanimation. Elle n'a pas droit de vote et n'attribuera pas de points aux candidat-es mais il sera tenu compte de son avis.

4. Annexe : dates et modalités pratiques

ACTIONS	MODALITES	DATES
Dépôt de candidature	Dossier à remettre : CV avec photo d'identité et lettre de motivation Au secrétariat d'anesthésiologie Cliniques universitaires St-Luc Étage -1, route 344 secretariat.anesthesiologie-saintluc@uclouvain.be	Pas avant le 29 mars 2025.
Interview de motivation	Cliniques universitaires Saint-Luc Étage -1, route 344, salle Gribomont	24/06/2025 après-midi et 25/06/25 matin
Épreuve écrite	Cliniques universitaires Saint-Luc Étage -1, route 344, salle Gribomont/Kestens	23/06/2025 matin
Épreuve orale	Cliniques universitaires Saint-Luc Étage -1, route 344, Salle Kestens	24/06/2025 matin